



590 rue Buissonnière - CS 37666 - 31676 LABEGE CEDEX - Tél 05 81 91 93 00 - Fax 05 62 26 09 39 - contact@cdg31.fr - www.cdg31.fr

Envoyé en préfecture le 08/02/2017

Reçu en préfecture le 08/02/2017

Affiché le

SLG

ID 031-283100022-20170126-DE2017_07-DE

Centre de Gestion

de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JANVIER 2017

DELIBERATION N°2017-07

OBJET : Bilans repères et modalités d'intervention du CDG 31

Ont participé à la présente délibération :

COLLEGE DES COMMUNES

Administrateurs titulaires présents : M. IZARD, Mme HORN, M. SAVELLI, MM. SOLERA, CARON-JOURDA, PORTET, GRENIER, KARSENTI, Mme DESMETTRE, MM. TENE, LAVAL, Mme BRUNET.

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : MM. POUVILLON, CHATONNAY, CADAS.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. RASPEAU représenté par M. SAVELLI.

COLLÈGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Administrateurs titulaires présents : Mme COUTTENIER.

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : M. FONTES.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. CAPBLANQUET représenté par M. LAVAL.

REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT

Administrateurs titulaires présents : Mme VOLTO.

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : Néant

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Mme FLOUREUSSES représentée par M. IZARD.

Contenu délibération :

Le Président informe l'Assemblée que depuis 2012, le CDG31 s'est engagé dans une démarche d'accompagnement des collectivités territoriales investies dans la recherche de solutions réalistes et réalisables de mobilité interne ou externe de leurs agents, visant à l'établissement d'un diagnostic complet des compétences et savoirs permettant la définition d'un projet professionnel et/ou d'une formation.

La prise en charge financière est assurée selon les circonstances :

Cas 1 : Structure affiliée au CDG31	Agent faisant l'objet d'une intervention de la Commission Maintien dans l'Emploi du CDG31 avec contribution du FIPHFP	Gratuit
Cas 2 : Structure affiliée au CDG31	Agent non suivi par le Commission Maintien dans l'Emploi du CDG31	640€
Cas 3 : Structure non affiliée au CDG31		663€

Le Président précise que cette activité est aujourd'hui plus importante et très fluctuante (disponibilité du public cible et discontinuité du dispositif).

Il propose que le CDG31 puisse également intervenir en accompagnant de la réalisation de bilans repères par un prestataire dont la charge financière est directement supportée par l'employeur territorial.

Dans cette optique, le CDG31 pourra proposer à l'employeur territorial de l'accompagner dans le choix du psychologue auquel il recourra directement en lui apportant son expertise pour :

- la fourniture d'un cahier des charges et méthodologique type ;
- une aide au choix du prestataire ;
- une assistance au cadrage lors de l'engagement de la démarche, un conseil éventuel en cours d'exécution et un avis sur la restitution finale.

Le Président propose que le CDG31 soit alors rémunéré par l'employeur territorial concerné de la manière suivante sur la base d'un coût forfaitaire :

Cas 1 : Structure affiliée au CDG31	Agent faisant l'objet d'une intervention de la Commission Maintien dans l'Emploi du CDG31 avec contribution du FIPHFP	Gratuit
Cas 2 : Structure affiliée au CDG31	Agent non suivi par le Commission Maintien dans l'Emploi du CDG31	250€
Cas 3 : Structure non affiliée au CDG31		350€

Envoyé en préfecture le 08/02/2017

Reçu en préfecture le 08/02/2017

Affiche le

SLO

ID : 031-283100022-20170126-DE2017_07-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité

- de mettre en œuvre les différentes modalités d'intervention du CDG31 sur le champ des bilans repères comme indiqué précédemment ;
- d'appliquer les conditions de tarification exposées ci-dessus ;
- de donner mandat au Président pour l'établissement des conventions de service adaptées à chaque configuration opérationnelle et à leur signature ;
- de reporter ces tarifications supplémentaires dans l'annexe récapitulative des tarifications pratiquées par le CDG31.

Fait à Labège,

Le **26 JAN. 2017**

Le Président,
Pierre IZARD

**ANNEXE A LA DELIBERATION 2017-07 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CDG31 EN DATE DU 26 JANVIER 2017
TARIFS MISSIONS OPTIONNELLES AU 1^{er} JANVIER 2017**

Missions Optionnelles	Tarifs	Références
Prévention et conditions de travail	Tarif au forfait : - Adhésion au seul service Prévention et conditions de travail : 15€/agent/an - Adhésion conjointe aux services Prévention et conditions de travail et Assurance statutaire ou Médecine préventive : 11,50€/agent/an - Adhésion conjointe aux services Prévention et conditions de travail, Assurance statutaire et Médecine Préventive : 7,60/agent/an Tarif à la prestation : 250 €/demi-journée ou 500€/journée	Délibération n°2016-24 en date du 05/07/2016
Mission ISST	- Mission d'inspection ou intervention en CHSCT : 250 € par demi-journée d'intervention - Intervention en cas de désaccord sur un grave danger et éminent : forfait de 500 €	Délibération n°2015-32 en date du 04/11/2015
Médecine préventive	67 €/agent/an pour les collectivités affiliées 84 €/agent/an pour les collectivités non affiliées	Délibération n°2016-24 en date du 05/07/2016
Assurance statutaire	5 % du montant de la cotisation d'assurance statutaire acquittée annuellement auprès de l'assureur	Délibération n°2009-37 en date du 08/10/2009
Conseil - Mission d'aide au recrutement	<u>Tarifs unitaires:</u> - Analyse de l'adéquation entre le profil et les candidatures : 208 € pour les collectivités affiliées/ 215 € pour les collectivités non affiliées - Jury de recrutement: 260 € pour les collectivités affiliées/ 270€ pour les collectivités non affiliées - Mise en situation des candidats : 156 € pour les collectivités affiliées/ 160 € pour les collectivités non affiliées <u>Forfaits :</u> - Conseil et assistance au recrutement : 728 € pour les collectivités affiliées/ 750 € pour les collectivités non affiliées - Deuxième intervention forfaitaire suite à jury infructueux : 364 € pour les collectivités affiliées/ 375 € pour les collectivités non affiliées - Assistance au recrutement et à la prime de fonction : 936 € pour les collectivités affiliées/ 965 € pour les collectivités non affiliées Analyse des profils comportementaux en situation de travail de candidats sélectionnés en jury de recrutement : 90 € par candidat	Délibération n°2015-09 en date du 27/01/2015

Missions optionnelles	Tarifs	Références
Mission accompagnement à la mobilité professionnelle	<p><u>Réalisation du bilan repère par le CDG 31 :</u> Accompagnement d'un agent suivi par la Commission Maintien dans l'emploi du CDG31 : gratuit dans le cadre du conventionnement avec le FIPHFP pour les collectivités affiliées.</p> <p>Accompagnement d'un agent non suivi par la Commission Maintien dans l'emploi du CDG31 pour les collectivités affiliées : 640 €</p> <p>Accompagnement d'un agent pour les collectivités non affiliées : 663€</p> <p><u>Réalisation du bilan repère par un prestataire choisi par l'employeur territorial accompagné par le CDG31 :</u> Accompagnement au titre d'un agent suivi par la Commission Maintien dans l'emploi du CDG31 : gratuit dans le cadre du conventionnement avec le FIPHFP pour les collectivités affiliées.</p> <p>Accompagnement au titre d'un agent non suivi par la Commission Maintien dans l'emploi du CDG31 pour les collectivités affiliées : 250€</p> <p>Accompagnement au titre d'un agent pour les collectivités non affiliées : 350 €</p>	<p>Délibération n°2015-09 en date du 27/01/2015</p> <p>Délibération n° 2017-07 en date du 26/01/2017</p>
Missions Temporaires	Remboursement des charges salariales et acquittement de frais de gestion représentant 10% des charges salariales correspondant à la somme du traitement, des charges et des éventuels frais de déplacement.	Délibérations n°96-06 en date du 19/12/1996 et n°2009-09 en date du 27/01/2009
Conseil et accompagnement en management des RH et de l'emploi	<p>Diagnostic d'organisation : 575 €/jour</p> <p>Plan de formation : 575 €/jour</p> <p>Conduite de changement, gestion de projet : 575 €/jour</p> <p>Conception ou Refonte RI : 575 €/jour</p>	Délibération n°2015-09 en date du 27/01/2015
Retraite	<p>Tarification à l'acte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôle : 20 € à 40 € selon acte, - réalisation : 60 € à 140 € selon acte pour structures affiliées et 80€ à 150€ selon acte pour structures non affiliées. 	Délibération n°2014-45 en date du 17/12/2014
Conventions de participation en Prévoyance et en Santé	<p>Tarifs annuels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 9€ par agent adhérent au contrat Prévoyance, - 12€ par agent adhérent au contrat Santé, - 15€ par agent adhérent aux contrats Prévoyance et Santé. 	Délibération n°2016-06 en date du 28/01/2016